

un demi pour cent pour parfaire la somme que son mari aurait dû payer pour elle.

ARTICLE 14.

Il pourra être permis à un fonctionnaire de payer la retenue pour les années depuis 1880, pourvu qu'il donne la preuve, à la Commission administrative, que son retard est dû à des causes justes et raisonnables.

ARTICLE 33.

Le traitement d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui ouvre une école privée ou y accepte momentanément du service, devra être estimé suivant l'échelle des salaires établie à l'article 33 du chapitre 27 du dit acte.

La pension d'un fonctionnaire, si elle a été fournie par l'institution dans laquelle ce fonctionnaire a enseigné, sera estimée et compris dans le traitement.

ARTICLE 34.

Le fonctionnaire qui enseigne dans une école du soir ouverte et dirigée par les commissaires d'écoles, peut ajouter à son traitement la somme qu'il reçoit pour enseigner dans la dite école, pourvu qu'il soit engagé et payé par les commissaires, cette somme n'étant pas considérée comme un avantage, mais comme un traitement.

N. B.—Les journaux de la Province sont priés de reproduire, dans l'intérêt des Instituteurs.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLEVAGE DES BÊTES À CORNES (Suite).

Choix d'un taureau pour la reproduction.—La reproduction sans choix des générateurs ne peut créer ni race, ni amélioration, cependant ils sont nombreux les cultivateurs qui sont indifférents à ce sujet. On se complait dans cette pratique vicieuse de destiner pour la vente les meilleurs animaux du troupeau parce qu'ils commandent un meilleur prix sur les marchés, et de ne garder pour l'amélioration du troupeau les sujets de qualité inférieure; il en est de même pour les moutons et les cochons: dès qu'un étranger se présente à la ferme pour faire l'achat d'un animal, on le conduit à l'étable ou à la bergerie, et là il fait son choix moyennant parfois une ou deux piastres de plus par tête, et le cultivateur croit réaliser par là de grands profits en vendant les meilleurs sujets de son troupeau de bétail. Cette pratique a lieu généralement à l'égard des jeunes animaux dont on n'a pas su apprécier les bonnes qualités. Pour la reproduction comme pour l'amélioration de son bétail, *ça sera ce que pourra pour l'avenir*, dit le vendeur imprudent, c'est son principe; il n'a qu'une règle: vendre le meilleur de son troupeau pour se procurer quelques piastres qu'il n'aurait pu obtenir autrement. C'est pour cette raison que, dans les abattoirs des villes, on y voit un grand nombre de jeunes animaux en tout préférables pour la reproduction de l'espèce à ceux que l'on élève sur la ferme dans le but d'améliorer un troupeau.

Il faut choisir le taureau destiné à la reproduction avec le plus grand soin, car ses qualités et ses défauts se transmettent à un grand nombre de sujets, sur tout le troupeau. La transmission héréditaire, telle est la

base fondamentale de toute reproduction éclairée, le point important, essentiel de tout élevage sérieux. La préférence que nous devons donner à tel ou tel reproducteur doit être réfléchie; un animal ne doit obtenir notre choix uniquement parce qu'il est beau, mais parce qu'il est issu d'une race qui a des qualités que l'on veut transmettre au produit. Il existe dans les races deux sortes de beautés: celle qui résulte des formes gracieuses, et celle qui présente la conformation la plus parfaite pour l'usage auquel les animaux sont destinés. Ainsi, cette dernière beauté est relative: elle n'est pas la même sous le triple rapport du travail, de la laiterie et de la boucherie.

Dans les races de boucherie la forme du corps doit être compacte, de manière qu'une partie de l'animal ne soit disproportionnée avec les autres, et que le tout présente une masse bien arrondie et remplie. Le coffre doit être large; car une bête dont le coffre est étroit ne s'engraisse jamais facilement. La carcasse doit être profonde et en ligne droite. Le ventre doit être d'une proportion moyenne. Les races distinguées ont ordinairement les intestins moins volumineux que les bêtes de races communes. On doit se tenir en garde contre des intestins grêles et trop volumineux; une bête qui a ce défaut se nourrit mal. Les jambes doivent être grosses et courtes. La tête, les os et les autres parties de peu de valeur doivent être aussi petites que peuvent le permettre la force de l'animal et les autres qualités qu'il doit posséder.

Dans les races propres au travail, le taureau doit avoir les jambes un peu plus longues que ce qui est destiné uniquement à la boucherie, bien d'aplomb; les jarrets très larges; la poitrine ample; l'avant un peu plus développé que l'arrière, et cependant le corps bien proportionné.

Dans les races laitières, le taureau doit d'abord provenir d'une vache excellente laitière. Si l'on prend ce soin pendant plusieurs générations, la faculté laitière augmentera beaucoup, et toutes les vaches médiocres laitières disparaîtront bientôt.

Dans le choix d'un taureau, il n'est pas recommandable d'attacher trop d'importance à certains détails, comme la couleur du poil, la forme et la couleur des cornes, car ce sont des bagatelles qui surveillées trop soigneusement font oublier des caractères plus importants. Il n'y a que dans le cas où les animaux sont destinés à la vente que l'on doit tenir compte de ces détails. Dans ce cas, comme les acheteurs ont toujours quelques préférences, on cherche à les satisfaire dans le but de mieux vendre les animaux; mais il ne faut pas que ce soit au détriment des qualités plus sérieuses. D'ailleurs il est bien rare qu'on élève les animaux d'espèce bovine pour leur beauté, c'est surtout pour leur production, et c'est celles là par conséquent qu'il faut rechercher.

Les détails qui suivent, que nous empruntons au *Livre de la ferme*, peuvent nous guider dans le choix d'un reproducteur et des soins que nous devons lui porter, afin d'en retirer tous les avantages possibles pour un troupeau:

“ Pour accomplir sa fonction dans les meilleures conditions possibles, le taureau doit posséder au plus haut degré les qualités qui caractérisent sa race. Il les transmettra d'autant plus sûrement à ses produits qu'il en sera lui-même davantage doté, quoique,